

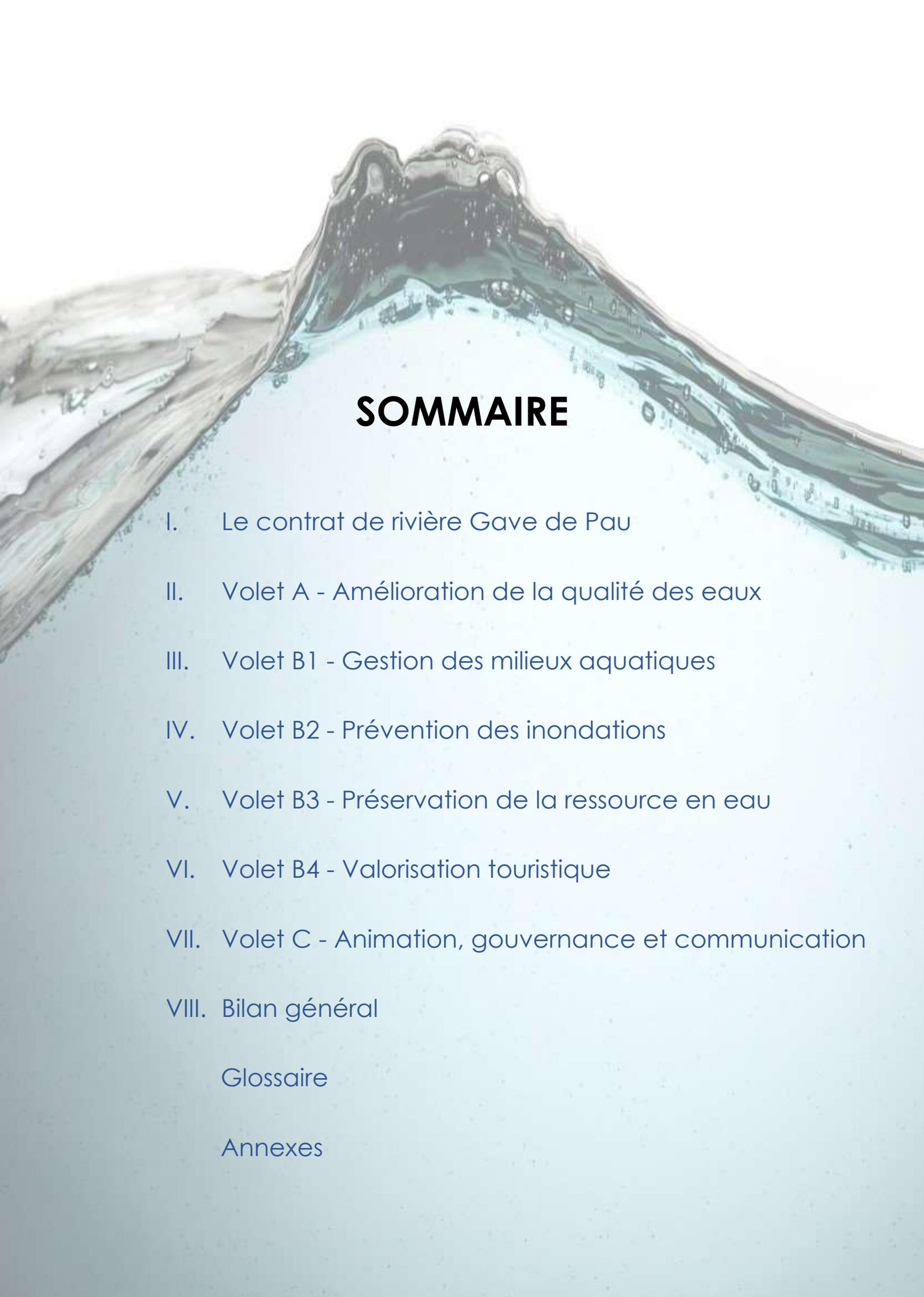
2^{EME} CONTRAT DE RIVIERE GAVE DE PAU 2016-2020

Bilan & Synthèse

Décembre 2021



PAYS DE LOURDES ET DES VALLÉES DES GAVES

A dynamic splash of water in shades of blue and white, creating a sense of movement and freshness. The water is splashing upwards and outwards from the center, with droplets and ripples visible. The background is a light, pale blue gradient.

SOMMAIRE

- I. Le contrat de rivière Gave de Pau
- II. Volet A - Amélioration de la qualité des eaux
- III. Volet B1 - Gestion des milieux aquatiques
- IV. Volet B2 - Prévention des inondations
- V. Volet B3 - Préservation de la ressource en eau
- VI. Volet B4 - Valorisation touristique
- VII. Volet C - Animation, gouvernance et communication
- VIII. Bilan général

Glossaire

Annexes

I. Le contrat de rivière Gave de Pau

« Un contrat de rivière est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. C'est un programme d'actions volontaire et concerté sur 5 ans avec engagement financier contractuel. »

Le territoire du contrat couvre les bassins hydrographiques des gaves de Gavarnie, de Cauterets, d'Azun et de Pau pour une superficie totale de 1 160 km² et un linéaire de 200 km de cours d'eau. Il s'étend sur 72 communes situées sur le département des Hautes-Pyrénées et concerne une population globale de 36 368 habitants (données Insee 2012) avec une fréquentation touristique importante (400 000 visiteurs/an sur le secteur de montagne et 2 millions/an à Lourdes).

Les principaux cours d'eau sur lesquels porte le contrat de rivière du Gave de Pau sont :

- le Gave de Gavarnie et ses affluents,
- le Gave de Cauterets et ses affluents,
- le Gave d'Azun et ses affluents,
- le Gave de Pau jusqu'à la limite départementale et ses affluents dont les principaux sont le Bergons et le Nès.

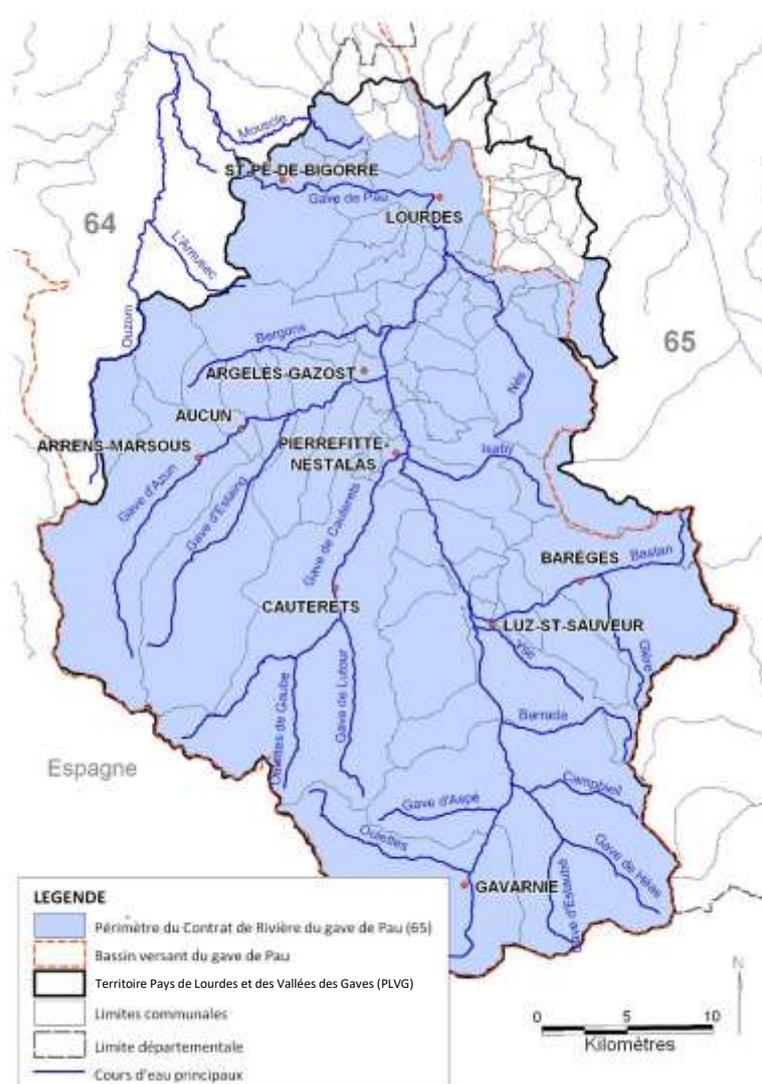
Le bassin du Gave de Pau amont est découpé en 40 masses d'eau superficielles de rivière. Sur les 40 masses d'eau rivières, 5 sont dégradées (13%) et 35 sont en bon état (source - état des lieux 2013).

Le contrat de rivière Gave de Pau amont, porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves (PETR PLVG), vise la poursuite du 1^{er} contrat mis en place de 2002 à 2012 et le retour ou maintien du bon état des masses d'eau du territoire des gaves. Les objectifs fixés sont :

- D'améliorer la connaissance, la qualité et la gestion des cours d'eau,
- D'assurer la maîtrise des risques d'inondation ;
- De construire avec les gestionnaires d'ouvrages une gestion concertée des cours d'eau ; des espaces de mobilités, de la continuité écologique et du transport sédimentaire des gaves et affluents ;
- De développer la mutualisation des moyens sur le petit et le grand cycle de l'eau ;
- De résorber les rejets polluants ;
- De communiquer et informer sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
- D'animer une instance de consultation des acteurs pour instaurer et renforcer la culture de solidarité amont aval

Ces objectifs sont regroupés en 6 volets dont le présent document dresse le bilan du 2^{ème} contrat de rivière 2016-2020 ainsi qu'une synthèse plus générale sur la période des deux contrats : 2002 - 2020.

Au total, 37 porteurs de projets et 4 partenaires financiers se sont associés à ce projet pour près de 45 040 665 euros engagés.



II. Volet A – Amélioration de la qualité des eaux

CHIFFRES CLES

400 contrôles par an réalisés sur les installations d'assainissement non-collectif

7 TPE* ont mis en conformité leur dispositif de traitement des effluents non-domestiques

35 STEP* sur le territoire dont **28** conformes aux prescriptions nationales ERU*

14 stations suivies pour évaluer la qualité des cours d'eau

OBJECTIFS

- ~ Maintenir ou rétablir le bon état des eaux superficielles et souterraines
- ~ Sensibiliser les utilisateurs de produits phytosanitaires aux risques sanitaires
- ~ Diminuer le risque sanitaire lors de la distribution d'eau potable
- ~ Suivre et améliorer les connaissances sur la qualité des eaux du bassin et évaluer l'impact des actions réalisées

CONTEXTE

Ce volet porte sur l'amélioration de la qualité des eaux. En effet le Gave de Pau est soumis à de potentielles sources de perturbations pouvant altérer sa qualité. Ces perturbations sont principalement d'origines anthropiques, ponctuelles et/ou diffuses : système d'assainissement obsolète, utilisation de produits phytosanitaires ... Il est néanmoins possible de contrôler ces potentielles sources de pollution : en réalisant des diagnostics (par le biais de SDA* par exemple), en optimisant les installations, en effectuant des suivis réguliers des actions entreprises, des rejets et de la qualité des masses d'eau, en sensibilisant les différents usagers ...

L'attrait touristique pour les vallées durant les périodes estivales et hivernales implique un fort développement de l'assainissement collectif sur le territoire (72%) pour répondre

à la demande. L'assainissement non-collectif est également bien représenté du fait du contexte montagnard : habitats dispersés, zone rurale ... Afin de contrôler ces installations autonomes, un service SPANC* est effectif depuis 2012. Ce dernier effectue les contrôles/suivis des installations ANC* sur le territoire. Il est également compétent pour des missions facultatives que sont l'entretien et la réhabilitation des installations, à la demande des usagers et à leurs frais.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 la CATLP* a pris la compétence eau assainissement. 24 des 72 communes du territoire sont donc concernées par une gouvernance mutualisée. Pour les 48 communes restantes, la gouvernance sur le volet eau/assainissement sera mutualisée en 2026 par la prise de compétence par la CCPVG*.



Nouvelle STEP avec traitement des boues par lits plantés de roseaux, construite pour remplacer l'ancienne devenue obsolète – Agos-Vidalos



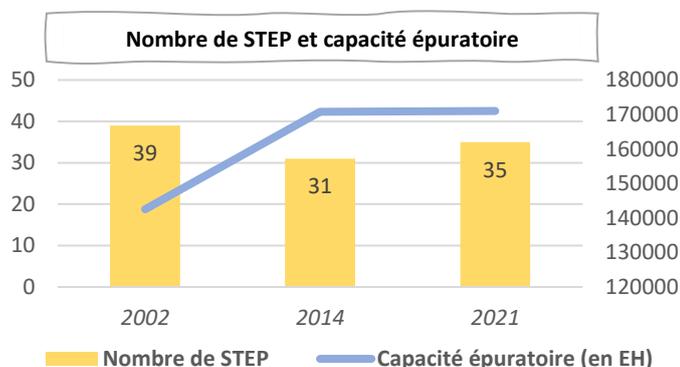
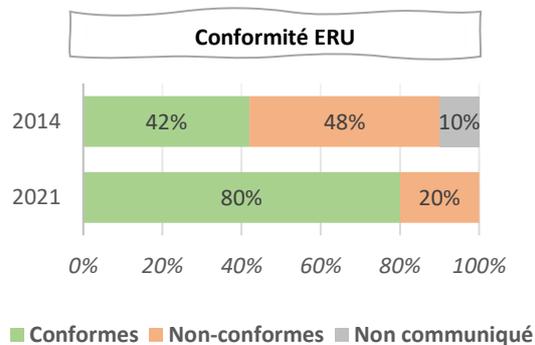
Ouvrage d'assainissement non-collectif en Vallée des Gaves



Camion de vidange SARP mis en place par le SPANC

ACTIONS PHARES

- ~ Réalisation de diagnostics des ouvrages d'assainissement collectif : 82 SDA réalisés à ce jour.
- ~ La collectivité de Juncalas est passée de l'ANC* à l'assainissement collectif d'une capacité épuratoire de 250 EH* en 2018. Les systèmes d'ANC étaient non-conformes ou absents et de ce fait entraînaient une détérioration de la qualité des ruisseaux récepteurs : le Louey et le Nès. La qualité de ces derniers s'est nettement améliorée depuis.
- ~ Réhabilitation de 11 STEP : Agos-Vidalos, Luz-Saint-Sauveur, Cauterets, Gavarnie, Sireix, Villelongue, Arras, Aucun, Gaillagos et Arcizans-Dessus
- ~ 11 systèmes d'assainissement non-collectif ont été réhabilités. Ces réhabilitations étaient aidées financièrement par l'AEAG* jusqu'en 2019.
- ~ Mise en conformité des dispositifs de traitement des effluents non-domestiques des TPE de la ville d'Argelès-Gazost : 7 établissements ont été équipés de bacs à graisses sur les 25 initialement identifiés. Le dernier COPIL a eu lieu en 2018. Jusqu'en 2020 la Mairie a relancé, sans retours, les 18 établissements restants. La nouvelle municipalité en place depuis les dernières élections souhaite poursuivre l'opération.
- ~ Suivi de la qualité des eaux du bassin : 14 stations suivies / an et 6 campagnes de suivis effectuées / an.



BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel
18 841 600 €

Montant dépensé
9 483 972 €

50 % de réalisation par rapport au prévisionnel.

Cela s'explique par les opérations d'assainissement de la ville de Lourdes qui n'ont pas été réalisées (qui représentaient 11 550 000 €).

Plusieurs opérations non-prévues initialement se sont rajoutées au contrat à hauteur de 1 600 000 € : réhabilitations des réseaux d'assainissement à Arrens-Marsous et Ayzac-Ost (518 000 €), diagnostic de l'assainissement collectif de Préchac et raccordement à la STEP d'Argelès-Gazost (343 000 €), réhabilitation de la STEP de Gavarnie (200 000 €), extension du réseau d'assainissement à Cauterets (280 000 €) ...

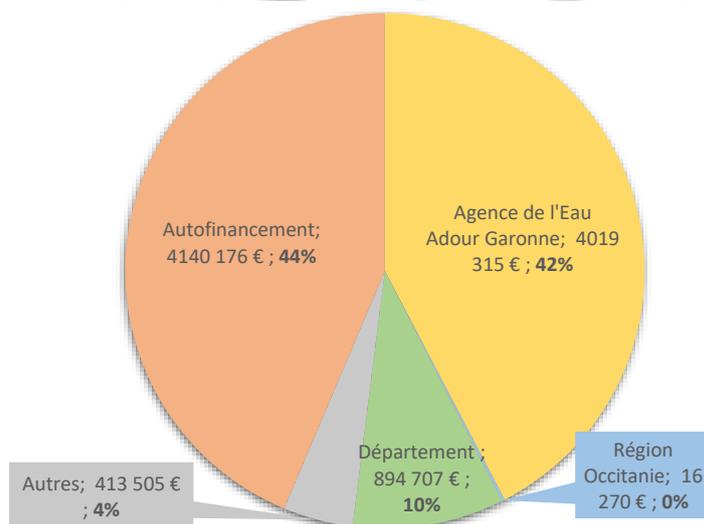
Les travaux/études des systèmes d'assainissement sont en constante progression sur le territoire. Cela contribue à l'amélioration / au maintien du bon état des eaux (voir annexe n°1). Ce dernier point n'est néanmoins pas l'objectif moteur pour les maîtres d'ouvrages. En effet les travaux/études sur les systèmes d'assainissement avaient pour objectif :

- De remplacer des équipements vétustes.
- De répondre aux obligations réglementaires.

Ainsi de nombreux maîtres d'ouvrages ont réalisé des travaux sans qu'ils ne soient inclus dans le contrat de rivière (Argelès-Gazost, Villelongue, Cauterets ...). De plus le contrat de rivière n'apportait pas de plus-value sur le plan financier.

Le prix de l'eau conditionne l'intervention de l'AEAG sur les opérations. Ainsi les collectivités n'ayant pas fixé une redevance d'au minimum 1,5€ HT par m³ n'ont pas pu bénéficier d'un accompagnement de l'AEAG. La gestion de la compétence eau assainissement relevant des communes pour une majorité du territoire (voir volet B3), il n'y a pas d'harmonisation du prix de l'eau sur le territoire.

Montants des recettes attribuées par les financeurs



PERSPECTIVES

- ~ Mutualisation, optimisation du service et harmonisation du prix de l'eau via le transfert de la compétence eau/assainissement aux EPCI (2020 pour la CATLP et 2026 pour la CCPVG)
- ~ Poursuite de l'opération TPE d'Argelès-Gazost
- ~ Mines de Pennaroya : disposer d'un outil plus performant pour relancer le dossier

III. Volet B1 – Gestion des milieux aquatiques



44 tonnes de déchets retirés du Gave de Pau et évacués en centre de traitement

190 élus, partenaires et professionnels sensibilisés à la préservation des milieux aquatiques

75 km de berges restaurées et **172** ha de zones alluviales traitées contre les espèces invasives

12 ouvrages engagés dans la restauration de la continuité écologique

OBJECTIFS

- ~ Améliorer les connaissances et la qualité des habitats aquatiques
- ~ Préserver/restaurer le fonctionnement et l'état écologique des cours d'eau et zones alluviales
- ~ Favoriser ou rétablir les processus de mobilité latérale du cours d'eau et d'inondation, pour améliorer son fonctionnement hydromorphologique et ainsi utiliser les fonctions dissipatrices d'énergie de ces espaces tampons
- ~ Restaurer la continuité piscicole, sédimentaire et les populations de poissons migrateurs
- ~ Préserver les espèces et habitats aquatiques d'intérêt patrimonial
- ~ Elaborer une banque de zones humides pour la mise en place de mesures compensatoires

CONTEXTE

Ce volet traite majoritairement du PPG*. Le PPG a pour but d'organiser des travaux afin de restituer aux cours d'eau l'ensemble de leurs fonctions, d'améliorer leurs capacités d'écoulement des eaux et la stabilité des berges en aménageant et en préservant l'écosystème. Les cours d'eau du bassin sont non-domaniaux. Les études et procédures réglementaires (autorisation et DIG*) ont été longues et chronophages pour de multiples raisons : état des lieux à reprendre après les crues de 2012 et 2013, liquidation d'un bureau d'études, transfert de la compétence GeMAPI, complexité du dossier au vu de l'importance du territoire concerné par les travaux ... L'autorisation a été validée par arrêté préfectoral en juin 2021.

Les travaux du PPG consistent à :

- Entretien et restaurer les ripisylves
- Restaurer des annexes fluviales
- Restaurer la continuité sédimentaire
- Supprimer les obstacles à la mobilité ou à l'inondabilité
- Lutter contre les espèces invasives

En parallèle du PPG d'autres actions plus spécifiques ont été menées sur la période 2016-2020 : renaturation du Lac Vert, 2 opérations coordonnées pour restaurer la continuité écologique, récupération de déchets dans le lit mineur du Gave de Pau, thèse sur le Lac des Gaves, mise en place de contrats MAEC* visant à promouvoir des pratiques agricoles favorables aux milieux aquatiques ...

UN EXEMPLE ... LA RENATURATION DU LAC VERT

Avant ...

... Après



ACTIONS PHARES

- ~ Mise en œuvre du PPG, travaux marquants :
 - o 44 cours d'eau traités entre 2016 et 2020
 - o 500 mètres linéaires réouverts à la mobilité en supprimant des merlons
 - o 4 atterrissements traités pour remobiliser les matériaux, favoriser la propagation des crues et restaurer des habitats aquatiques favorables aux salmonidés
 - o 1 réouverture d'un bras mort du Gave d'Azun, le Boularic, sur 80m avec réfection de la berge en génie végétal
 - o Gestion de 4 espèces invasives : l'Impatience de l'Himalaya, le Buddleia de David, la Renouée du Japon et le Robinier faux-acacia. Développement d'un suivi de l'efficacité des 10 techniques de lutte
- ~ Renaturation de 8,7 ha d'espace de mobilité et d'expansion des crues du Gave de Pau via un appel à projet de l'AEAG et de la Région Occitanie : le Lac Vert à Agos-Vidalos. Du fait de sa position en bordure du Gave de Pau, la restauration de la dynamique du Gave dans cet espace revêt un atout majeur pour améliorer le fonctionnement hydraulique du cours d'eau ; enjeu commun au contrat de rivière, au PPG et au PAPI*. Pour répondre à ces objectifs l'ancienne base de loisirs, impactée par la crue de 2013, a été détruite, des merlons effacés, l'écoulement et la mobilité ont été améliorés et deux zones humides ont été créées. Les études et travaux sont à ce jour terminés.
- ~ 4 études menées pour connaître et préserver les espèces et les habitats aquatiques patrimoniaux. Elles visaient la Loutre d'Europe, l'Ecrevisse à pattes blanches, les faciès d'écoulement et les arbres sénescents favorables aux chiroptères.
- ~ 2 opérations coordonnées pour la restauration de la continuité écologique, impliquant 12 ouvrages.
- ~ Formation d'un technicien rivière à la prise de photos aériennes par drone. Utilité en interne : faire un diagnostic initial de cours d'eau, évaluer la mobilité des sédiments et des atterrissements, disposer d'une base pour la cartographie rapide des laisses de crue après un événement important ...
- ~ Gestion des déchets issus de l'ancienne décharge de Beaucens via des paniers filtrants et des opérations de récupération de déchets en rafting.



Réfection des berges du Boularic en génie végétal



Gestion des espèces invasives- Renouée du Japon

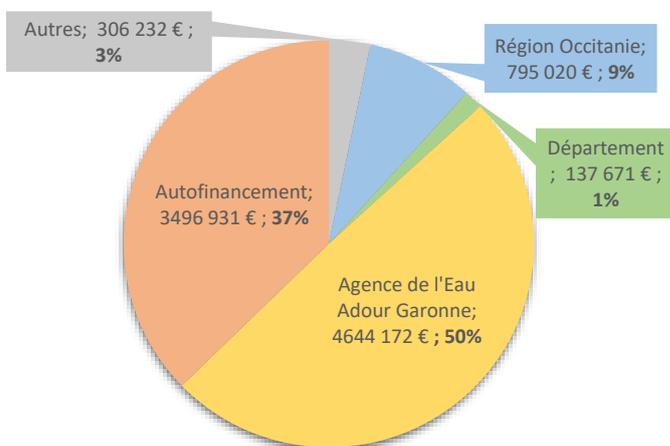
BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel
7 978 490 €

Montant dépensé
9 380 027 €

117 % de réalisation par rapport au prévisionnel.

Montants des recettes attribuées par les financeurs



Les opérations coordonnées de restauration de la continuité écologique n'avaient pas été chiffrées dans le prévisionnel. Elles sont aujourd'hui engagées et représentent 4,8 M € ce qui augmente le taux de réalisation par rapport au prévisionnel.

Sans les opérations coordonnées, le pourcentage de réalisation serait de 56 %, soit 4 550 000 € en montant dépensé. Trois opérations expliquent la sous-consommation de l'enveloppe initiale :

- Le PPG (3,5 M€ dépensés / 4,5 M€ prévus) : Les délais pour l'élaboration du PPG et du dossier réglementaire n'ont pas permis de réaliser certains travaux ; l'autorisation environnementale n'a été obtenue qu'en début 2021.
- Les MAEC du site N2000 Gaves de Pau et de Cauterets évalués à 600 000 € : seuls 2 contrats MAEC sont signés. Peu de contrats ont été renouvelés car les seuils d'éligibilité ont été réformés et rendus peu attractifs pour les agriculteurs.
- L'acquisition d'espaces de mobilité évaluée à 1 000 000 € : seul le terrain du Lac Vert a été acquis. Il n'y a pas eu d'autres opportunités intéressantes pour le fonctionnement des rivières.

PERSPECTIVES

- ~ Mise en œuvre des travaux du PPG soumis à autorisation environnementale
- ~ Poursuite des opérations de restauration de la continuité écologique, notamment au niveau du Lac des Gaves

21 chantiers réalisés

12 études lancées

2 systèmes d'endiguement en cours de régularisation

OBJECTIFS

- ~ Poursuivre la mise en sécurité des personnes et des biens suite aux crues de 2012 et 2013 tout en préservant la mémoire de ces événements
- ~ Réaliser les études nécessaires pour la définition du programme de travaux porté par le PAPI2
- ~ Améliorer les connaissances pour une meilleure prise en compte des inondations sur le territoire

CONTEXTE

Ce volet est consacré aux Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI).

A la suite des crues survenues entre 1999 et 2002 dans l'Aude, en Bretagne et dans la Somme le ministère de l'Écologie et du Développement Durable a engagé entre 2002 et 2003 une nouvelle étape dans la politique de prévention des inondations grâce à la mise en œuvre des PAPI.

Sur le territoire du bassin Gave de Pau, la première crue de 2012 a marqué les débuts du PAPI. Au regard de son périmètre d'intervention et de ses missions, le PLVG a été désigné en 2015 pour porter l'animation du PAPI. Il a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé

humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

Le PLVG assure l'élaboration puis la mise en œuvre du programme d'actions pluriannuel selon 7 leviers d'action : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, la surveillance et la prévision des crues, l'alerte et la gestion de crise, la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, les actions de réductions de vulnérabilité des personnes et des biens, le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages de protection.



Beaucens

ACTIONS PHARES

- ~ **Travaux post-crue** : Gave du Cambasque (Cauterets), Gave de Cauterets (Pierrefitte-Nestalas et Soulom), Gave de Pau (Beaucens et Lourdes), Barrada (Gèdre), Yse et Bastan (Luz-Saint-Sauveur), Barou (Arrens-Marsous), Boularic (Aucun), Broussets (Gaillagos), Riu gros (Geu).
- ~ **Travaux de protection contre les inondations** : Yse (Luz-Saint-Sauveur), Bastan (Barèges), Boularic (Aucun), Souët (Gaillagos).
- ~ **Réalisation de 3 plages de dépôt** sur le Coustette et le Lingé (Arrens-Marsous) et sur l'Yse (Luz-Saint-Sauveur) pour provoquer le dépôt de matériaux sédimentaires lors des crues et ainsi protéger les habitations situées en aval.
- ~ **Trois études de bassin versant** (Gaves de Gavarnie, Cauterets et d'Azun) pour un diagnostic et une stratégie de prévention des inondations partagée.
- ~ **Une thèse** relative à l'aménagement futur du Lac des Gaves.
- ~ **Une étude hydraulique** sur la voie verte des Gaves. Elle a pour objectif d'étudier la faisabilité de protéger les enjeux les plus exposés aux crues du Gave de Pau en utilisant la voie verte comme ouvrage de protection.
- ~ **Développement d'un réseau de surveillance des crues** (via 7 stations hydrométéorologiques).
- ~ **Instauration d'un observatoire de la dynamique fluviale** via un appel à projet AEAG (O²H) pour connaître la dynamique sédimentaire sur le bassin versant.
- ~ Pour pérenniser la mémoire des crues de 2012 et 2013 du territoire, le PLVG a créé une **photothèque collaborative** en ligne : <http://inondations.valleesdesgaves.com/>



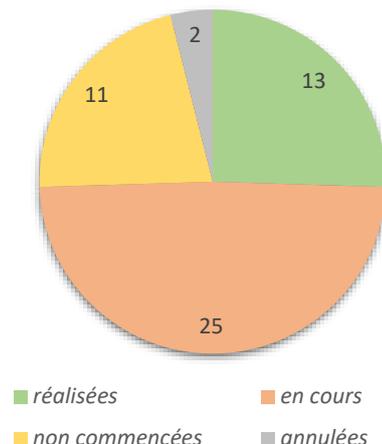
Lourdes

ANALYSES

75% des actions sont engagées. Les 25% restantes sont non-commencées ou bien annulées. Elles concernent essentiellement les actions de gestion de crise et de prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme. Ce sont des actions portées respectivement par les communes et les EPCI*. Ces collectivités sont peu engagées car davantage occupées à l'élaboration des documents d'urbanisme, ce qui explique le nombre d'actions non-engagées et donc un montant financier réel à la baisse comparé au prévisionnel (voir section suivante).

L'animation du PAPI prendra fin au 31/12/2021. La totalité des actions n'ayant pas pu être achevée : un délai supplémentaire est accordé jusqu'au 31/12/2024

Etat d'avancement des opérations
(sur 51 prévues)



BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel
15 808 575 €

Montant prévisionnel ajusté
17 828 209 €

+ 11,3 % car rajout du système d'endiguement
Bernazau (Sassis)

Montant dépensé
9 776 479 €

55% de réalisation par rapport au prévisionnel ajusté
75% des dépenses correspondent aux travaux

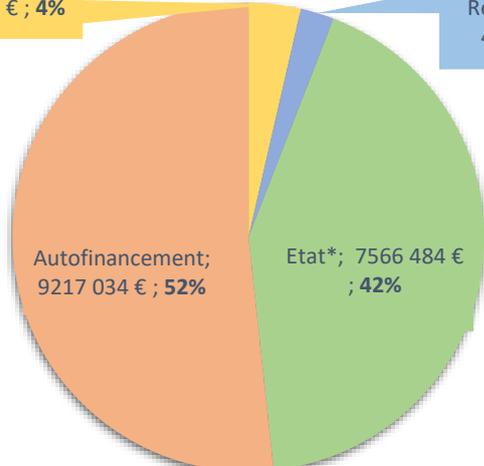
Total des aides attribuées
par les différents financeurs
8 611 175 €

58% d'aides versées (Agence de l'eau Adour Garonne,
Région et Etat)

Montants des recettes attribuées par les financeurs
(basé sur le montant prévisionnel ajusté)

Agence de l'eau Adour
Garonne; 635 699 € ; 4%

Région Occitanie;
408 992 € ; 2%



* sont regroupées les
aides attribuées par : le
BOP* 181, le BOP
FPRNM* et l'Association
Nationale de la
Recherche et de la
Technologie.

Le taux de réalisation par rapport au prévisionnel est de 55%. Cela s'explique par les 25% d'actions non-engagées ainsi que par les procédures préalables (techniques et réglementaires) de mise en œuvre qui peuvent durer plusieurs années avant le démarrage de l'opération.

L'Etat est le principal financeur du volet PAPI. L'Agence de l'Eau Adour Garonne finance les études/travaux visant une amélioration des milieux aquatiques. Les opérations du PAPI concernent principalement la protection des biens et personnes, cela explique la faible participation de l'AEAG.

Concernant la Région, elle a un taux d'aides moindre fixé dans la convention.

PERSPECTIVES

- ~ Achèvement des actions du PAPI 1 avant le 31 décembre 2024
- ~ Préparation du Programme d'Etudes Préalables d'une durée de 4 ans +/- 1 an en vue d'un PAPI 2
- ~ PAPI 2 prévu pour 2024 +/- 1 an.

V. Volet B3 – Préservation de la ressource en eau

33 travaux de protection, mise en conformité et désinfection de la ressource

4 études/diagnostics réseaux effectués

4 procédures de mise en place de périmètres de protections des captages

8 schémas directeurs d'eau potable réalisés

De 2016 à 2020

OBJECTIFS

- ~ Assurer une gestion durable de la ressource en eau
- ~ Garantir la conformité de l'eau distribuée

CONTEXTE

Sur le territoire du contrat de rivière

En 2011 une étude a été réalisée par l'AEAG et l'ARS* Midi-Pyrénées sur la distribution d'eau potable du bassin Adour-Garonne. Les objectifs étaient :

- ~ D'identifier les unités de distribution d'eau potable (UDI) à fiabiliser et les facteurs prépondérants à l'origine des dépassements de normes de qualité constatés sur 13 paramètres
- ~ De présenter les mesures à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau distribuée dans une logique d'optimisation des interventions des services de l'AEAG, de l'ARS et de l'Etat.

D'après cette étude **on constate sur les territoires de montagne une corrélation entre les non-conformités (UDAF*) et une gestion communale.** (cf carte ci-dessous)

On compte pour les 87 communes du territoire du PLVG :

- ~ 69 unités de gestion sur les 200 du département,
- ~ 140 captages d'eau potable,
- ~ 109 unités de distribution sur les 318 du département desservant 36 000 habitants,
- ~ 40 unités de distribution à fiabiliser sur les 82 du département desservants 5 700 habitants

Ainsi près de la moitié des unités de gestion sont à fiabiliser, essentiellement pour des risques de contamination bactériologique.

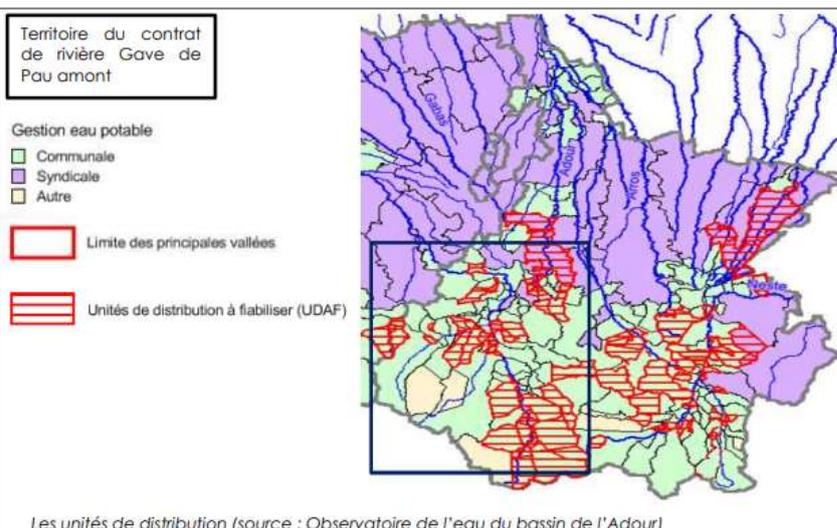
Les travaux sur les protections de captages concernent la mise en place de périmètres de protection de captages. Les périmètres sont définis par une **Déclaration d'Utilité Publiques (DUP)** et permettent d'assurer la sécurité sanitaire de l'eau.

Un autre outil permet d'assurer la sécurité sanitaire de l'eau : le Schéma Directeur d'Eau Potable. Il sert à analyser les besoins en eau potable à l'instant T et les perspectives d'évolution. Cela permet de définir comment préserver, rénover et optimiser la ressource en eau et les réseaux permettant son acheminement.

Ces études/travaux sont subventionnés par la redevance sur l'eau potable. Cette dernière est bien souvent disparate entre les différentes collectivités car la compétence eau assainissement est gérée en régie par les communes. Ce manque de gouvernance claire et fonctionnelle implique un réseau vieillissant avec un faible rendement (= nombreuses fuites).

De plus, l'eau est réputée « pure » car issue de montagne or la perméabilité variable des aquifères, les risques de pollutions bactériologiques (dus à la présence d'animaux) et la présence naturelle d'arsenic (dissolution de certains composants géologiques) fragilisent la qualité de l'eau. Des traitements s'imposent donc pour garantir une bonne qualité des eaux.

Les données sur la distribution d'eau potable du bassin Adour-Garonne sont actuellement en révision par l'ARS. D'après les premiers résultats, la situation n'a guère évolué depuis 2011 sur le territoire.



ANALYSES

Il y a en moyenne 2 captages par commune sur le territoire du contrat de rivière Gave de Pau.

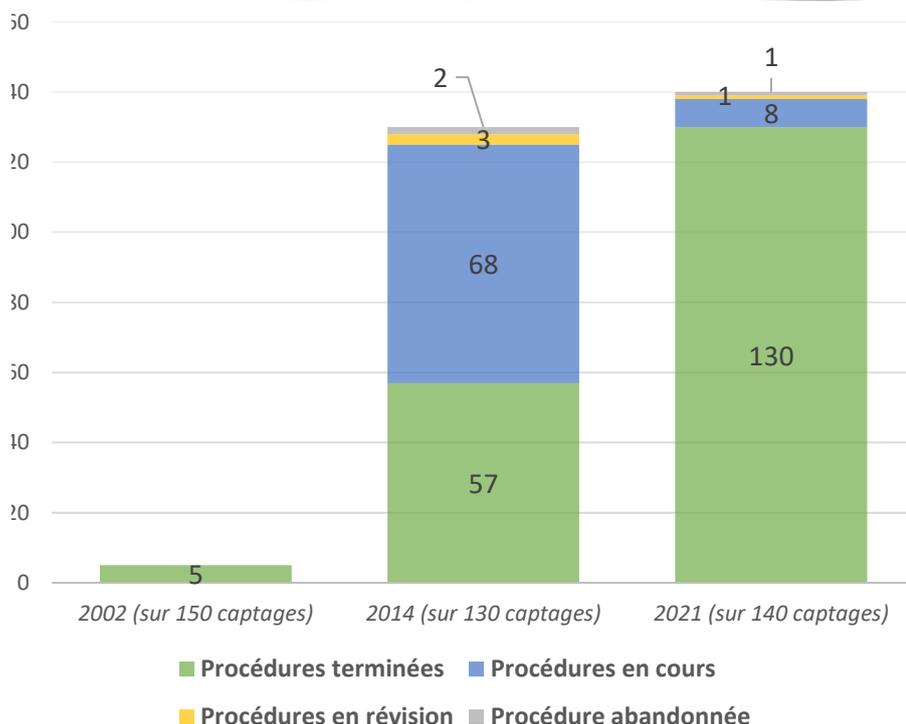
Dans le département, la région et sur le plan national on compte en moyenne 1 captage par commune.

Le nombre important de captages sur le territoire s'explique par le contexte montagnard/rural : les habitations sont relativement dispersées. Avant 2020 il n'y avait pas de mutualisation ce qui engendrait un service peu optimisé. Depuis le 1^{er} janvier 2020 la CATLP a pris la compétence eau et assainissement de 24 des 72 communes du territoire, permettant donc une amélioration et une mutualisation du service à plus grande échelle. De plus les procédures de protection de la ressource en eau ont connu une évolution exponentielle ces dernières années. Enfin, la mutualisation pour les 48 communes restantes (vallées d'Argelès, de Cauterets, d'Azun et de Luz) sera effective en 2026.

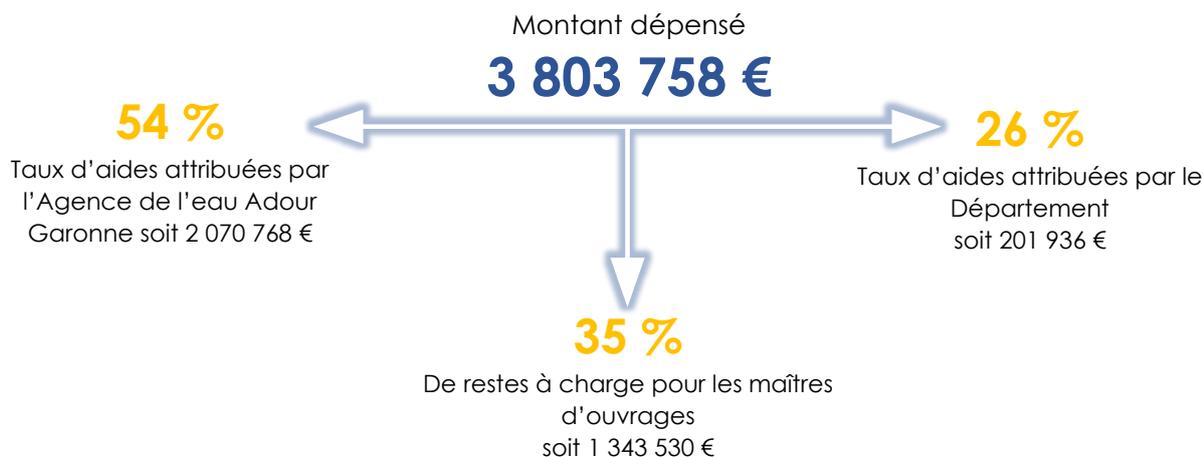


Captage de l'oeil du Bergons

Evolution des procédures de protection des captages (DUP) sur le territoire du Contrat de Rivière Gave de Pau



BILAN FINANCIER



PERSPECTIVES

- ~ Prise de la compétence eau assainissement par la CATLP en 2020 et par la CCPVG en 2026 : mutualisation, optimisation du service et harmonisation du prix de l'eau
- ~ Suivre l'évolution des UDAF sur le territoire

VI. Volet B4 – Valorisation touristique

CHIFFRES CLES

13 500 pêcheurs dans les Hautes-Pyrénées

11 aires d'embarquement/débarquement pour les sports nautiques

6 stations de ski

5 stations thermales

OBJECTIFS

- ~ Développer un tourisme lié aux milieux aquatiques
- ~ Sensibiliser la population sur les milieux aquatiques
- ~ Satisfaire les usages tout en préservant les milieux aquatiques

CONTEXTE

Deux actions sont regroupées dans ce volet : l'aménagement et la valorisation des milieux aquatiques ainsi que l'amélioration de la pratique des sports d'eaux vives et de loisirs. Le territoire du contrat de rivière présente un fort attrait touristique en toute saison. En effet les vallées des gaves ont un fort patrimoine naturel : cours d'eau, torrents, plans d'eau, zones humides, saillants ... Ces paysages offrent aux usagers une importante diversité de loisirs nature : le vélo,

la randonnée, la pêche, les sports nautiques ... L'attractivité et la diversité des loisirs est une aubaine pour sensibiliser les usagers à la préservation des milieux aquatiques. Pour ce faire des aménagements/créations d'aires de pique-nique, de sentiers d'interprétation, de parcours halieutiques, d'aires d'embarquement/de débarquement pour les sports d'eaux vives étaient prévues dans le cadre du 2^{ème} contrat rivière.

ACTION PHARE ... L'ETUDE EAUX VIVES

En partenariat avec la communauté de communes du Pays de Nay, le PLVG s'est engagé dans la définition d'une stratégie partagée et raisonnée visant une mise en tourisme progressive de la filière Eaux-vives sur le Gave de Pau jusqu'à l'itinérance nautique, en lien avec les atouts des territoires traversés. Cette stratégie comprend un volet lié au développement de l'offre touristique et de loisirs autour de la filière Eaux-vives et un volet lié à l'aménagement d'équipements (aires d'embarquement/de débarquement). On dénombre aujourd'hui sur le territoire 15 structures d'eaux vives.



RESULTATS

Avancée chronologique du projet Eaux Vives :

2016

- Etat des lieux du potentiel et des obstacles à la pratique réalisé par les comités départementaux de canoé kayak 64 et 65.

2017

- Montage du groupement de commande entre les deux collectivités et élaboration du cahier des charges de l'étude.

2018

- Lancement d'une étude plus poussée visant à définir une stratégie de développement de la filière eaux vives et un schéma d'aménagement. Réalisation de l'étude par l'agence de développement KIPK. Le travail a été concentré sur la qualité du Gave et les besoins de concertation / coordination des différents acteurs. L'étude a également déterminé les collectivités qui mettront en œuvre ce projet.

2019

- Concertation et élaboration d'un scénario de développement et d'aménagement : ce sont les structures compétentes en développement touristiques qui ont été désignées pour réaliser le projet.
- Présentation et validation du projet en octobre 2019 au COPIL* de l'étude : CATLP fortement intéressée, CCPVG plus réservée.

2020

- La situation sanitaire et les élections municipales n'ont pas permis le travail de restitution et l'élaboration des outils de communication.

2021

- A ce jour, le PLVG n'est plus compétent pour porter le projet Eaux Vives et aucun maître d'ouvrage n'a été clairement identifié. En effet la compétence tourisme est répartie entre les collectivités. Lors des dernières élections les équipes de municipalité ont pu changer et les nouvelles ne sont donc pas au courant du projet et/ou ne souhaitent pas y adhérer. Une phase d'animation serait à reprendre mais le manque de temps et de financement ne permettent pas encore de mener à terme cette étude.

Aménagement et valorisation des milieux aquatiques

Le projet « Lourdes Plage », instauré en 2014, a été poursuivi jusqu'en 2019. Composé d'un bassin flottant surveillé, d'aires de jeux et de pique-nique, cet espace de détente était très fréquenté par la population locale et par les touristes. Plusieurs activités annexes se trouvent à proximité : locations de pédalo, de kayak, de stand-up paddle, 3 pistes de VTT, golf, pêche et randonnée autour du lac. En 2020 « Lourdes Plage » n'a pas ouvert au public à cause de la pandémie de la COVID19. En 2021 la nouvelle municipalité a démantelé le bassin flottant pour des questions de coût et de sécurité (la surveillance du site ne pouvait plus être assumée financièrement et des déplacements de plots flottants ont été constatés).

Sur la voie verte entre Boû-Silhen et Lugagnan : des panneaux pédagogiques ont été installés dans le cadre de Natura2000. Deux panneaux d'accueil situés sur les deux communes présentent le site Natura2000 « Gaves de Pau et de Cauterets ». Quatre tables de lecture présentent le contexte écologique du site (faune-flore-habitats aquatiques et espèces invasives).

D'autres actions n'ont pas pu être réalisées. En cause des problématiques rencontrées lors de la conception des projets. Par exemple la création d'un chemin de randonnée entre le village d'Estaing et le lac nécessitait la création d'un parking au départ du chemin. Le terrain nécessaire à la création du parking n'ayant pas été trouvé ; le projet a été annulé. Le projet d'aménager un sentier de randonnée le long du Bayet par la commune de Viella a également été annulé suite à un important éboulement en 2018 sur la commune. Ce glissement est donc à ce jour la première préoccupation de la collectivité.



BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel

430 000 €

Montant dépensé

249 120 €

58 % de réalisation par rapport au prévisionnel.

4 %

Taux d'aides attribuées par le Département soit 9 000 €

92 %

De restes à charge pour les maîtres d'ouvrages soit 228 120 €

5 %

Taux d'aides attribuées par l'Etat (FNADT*) soit 12 000 €

Seules 2 opérations ont été menées dans le cadre du 2^{ème} contrat de rivière : le projet « Lourdes Plage » et l'étude Eaux Vives. Les 8 autres opérations n'ont pas été réalisées (voir précédent paragraphe) ce qui explique une sous-consommation de l'enveloppe initiale.

PERSPECTIVES

~ Favoriser l'émergence de projets de valorisation touristique en lien avec les milieux aquatiques en communiquant sur les enjeux.

2017, année de transfert de la compétence GeMAPI au PLVG

21 écoles bénéficient d'interventions sur la thématique des milieux aquatiques

2020, année de transfert de la compétence eau et assainissement à la CATLP

24 communes dont la compétence eau et assainissement a été transféré à la CATLP

OBJECTIFS

- ~ Valoriser et promouvoir une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- ~ Garantir et suivre la mise en œuvre des actions du contrat de rivière en cohérence avec les autres outils de gestion (Natura2000, PAPI, PPG)

CONTEXTE

GOVERNANCE : La compétence GeMAPI a été créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Elle est devenue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les communautés de communes. Sur le territoire, la compétence GeMAPI a été prise de façon anticipée au 1^{er} janvier 2017 par le PLVG, structure pertinente et cohérente sur le plan hydrographique. Le PLVG comporte un siège administratif à Lourdes et un atelier à Saint-Savin qui accueille la Brigade Verte et l'Atelier Chantier Insertion. La Brigade Verte est composée d'agents techniques permanents qui ont pour mission principale la mise en œuvre du PPG. La régie réalise donc des travaux très techniques (travaux sur cordes, abatages, conduite d'engin en montagne ...). L'Atelier Chantier d'Insertion est axé sur la réinsertion professionnelle et réalise certains des travaux du PPG et notamment la gestion des espèces invasives.

Au 1^{er} janvier 2020, c'est la compétence eau/assainissement qui a été transférée à la CATLP suite à la loi NOTRe. 24 des 72 communes du territoire du contrat de rivière ont été concernées. Pour les 48 communes restantes (situées au sud du territoire), le transfert se fera au 1^{er} janvier 2026 à la CCPVG.

ANIMATION : La structure animatrice du contrat de rivière est le PETR PLVG. Pour rendre compte de l'état d'avancement du contrat de rivière : les membres du Comité Rivière se rassemblaient une fois par an. Ces membres étant identiques pour les deux autres comités du PLVG, Natura2000 et PAPI, il

a été décidé de regrouper ces 3 comités pour ne faire qu'un COPIIL annuel.

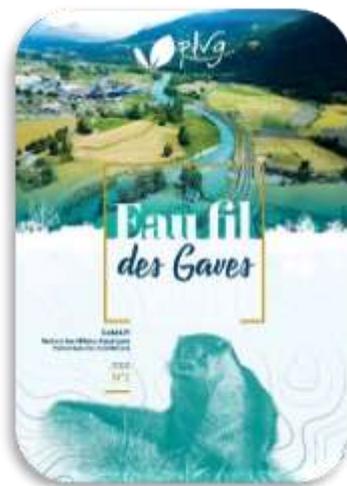
ORGANISATION GOUVERNANCE : La mise en œuvre des actions du contrat de rivière a impliqué le recrutement de nouveaux salariés. Ainsi suite au 1^{er} contrat de rivière, un SPANC a été créé au PLVG, il est composé de deux techniciens. Deux sites Natura2000 sont portés par une animatrice au PLVG : « Gaves de Pau et de Cauterets » et « Tourbière et lac de Lourdes ». Deux techniciens rivières permettent d'assurer une mise en œuvre du PPG. Ils accompagnent également en interne les projets liés au PI. En externe ils ont un rôle auprès des élus/maires d'accompagnement et de conseil. Le service PI du PLVG qui porte l'animation du PAPI est lui composé de quatre agents : 3 chargés de mission et un directeur.

COMMUNICATION : La communication du contrat de rivière se fait par le biais de plusieurs outils du PLVG : un site internet, un rapport d'activité et un COPIIL annuel. Un bulletin d'information est également distribué dans les boîtes aux lettres des communes du territoire ... En termes de sensibilisation, des sorties grand public sont organisées par le biais de Natura2000 sur le Gave de Pau. Aussi, l'animatrice Natura2000 effectue régulièrement des animations scolaires pour sensibiliser aux espèces/habitats du territoire à préserver. Le PLVG est aussi associé à des manifestations du territoire pour informer sur les espèces invasives, les inondations ... Il délivre également des formations à destination de professionnels/élus/agriculteurs sur les espèces invasives et l'intérêt de la préservation des milieux aquatiques.



RESULTATS

- ~ 1 COPIIL annuel regroupant le comité rivière, PPG, Natura2000 et PAPI
- ~ 5 rapports d'activités publiés entre 2016 et 2020
- ~ 2 bulletins d'informations annuels «Eau fil des Gaves » portant sur la GeMAPI
- ~ 2 sorties grand public annuelles sur le Gave de Pau depuis 2018
- ~ 1 site internet du PLVG
- ~ 1 page Facebook du PLVG mise à jour régulièrement
- ~ 1 photothèque participative en ligne sur les crues historiques de 2012-2013 du territoire
- ~ 21 écoles du territoire bénéficient d'une sensibilisation sur la préservation des milieux aquatiques
- ~ 01/01/2017 : Transfert de la compétence GeMAPI au PLVG
- ~ 01/01/2020 : Transfert de la compétence eau assainissement de 24 communes à la CATLP



Malgré les nombreux moyens de communication mis en place, l'outil de contrat de rivière est peu connu par les acteurs du territoire. Deux raisons peuvent expliquer ce fait : le changement récent de municipalité en 2020 ainsi que le manque de communication sur le contrat de rivière faute de temps disponible. En effet pour ce dernier point, la mise en place de la compétence GeMAPI par le PLVG a été très chronophage. Ainsi les missions d'animation du contrat de rivière se sont concentrées sur cette thématique afin de poursuivre les actions du PPG et du PAPI (actions GeMAPI prévues dans les volets B1 et B2). Ces dernières étaient un enjeu important du contrat. Elles ont pu être menées à bien alors que d'autres actions n'ont pas eu l'accompagnement suffisant pour impulser leur réalisation. Les principales autres actions lancées sur le territoire sont celles soumises à des obligations réglementaires (assainissement, eau potable, continuité écologique).

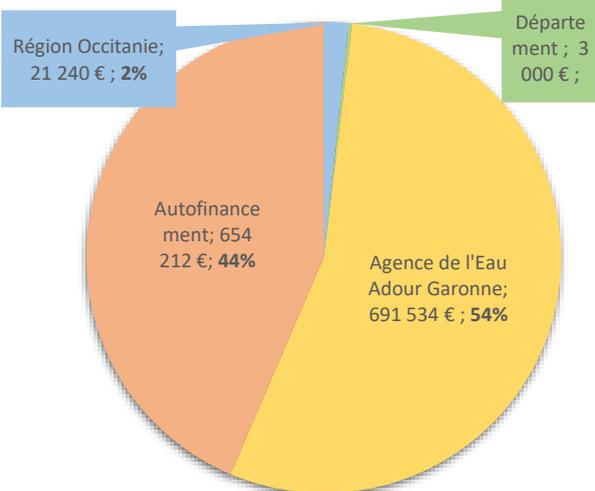
BILAN FINANCIER

Montant prévisionnel
1 982 000 €

Montant dépensé
1 369 986 €

70 % de réalisation par rapport au prévisionnel.

Montants des recettes attribuées par les financeurs



L'animation des sites Natura2000 n'avait pas été intégrée dans le prévisionnel, elle a été rajoutée au réalisé (225 000 €).

Un troisième poste de technicien rivière était prévu à hauteur de 300 000 €. Ce recrutement n'ayant pas eu lieu, ce sont les deux postes de techniciens rivières du PLVG qui ont été pris en compte dans le réalisé (645 000 €).

L'élaboration d'un SAGE* était prévue (320 000 €). L'étude n'a été lancée qu'en 2021 et n'est donc pas intégrée au réalisé du 2^{ème} contrat de rivière 2016-2020.

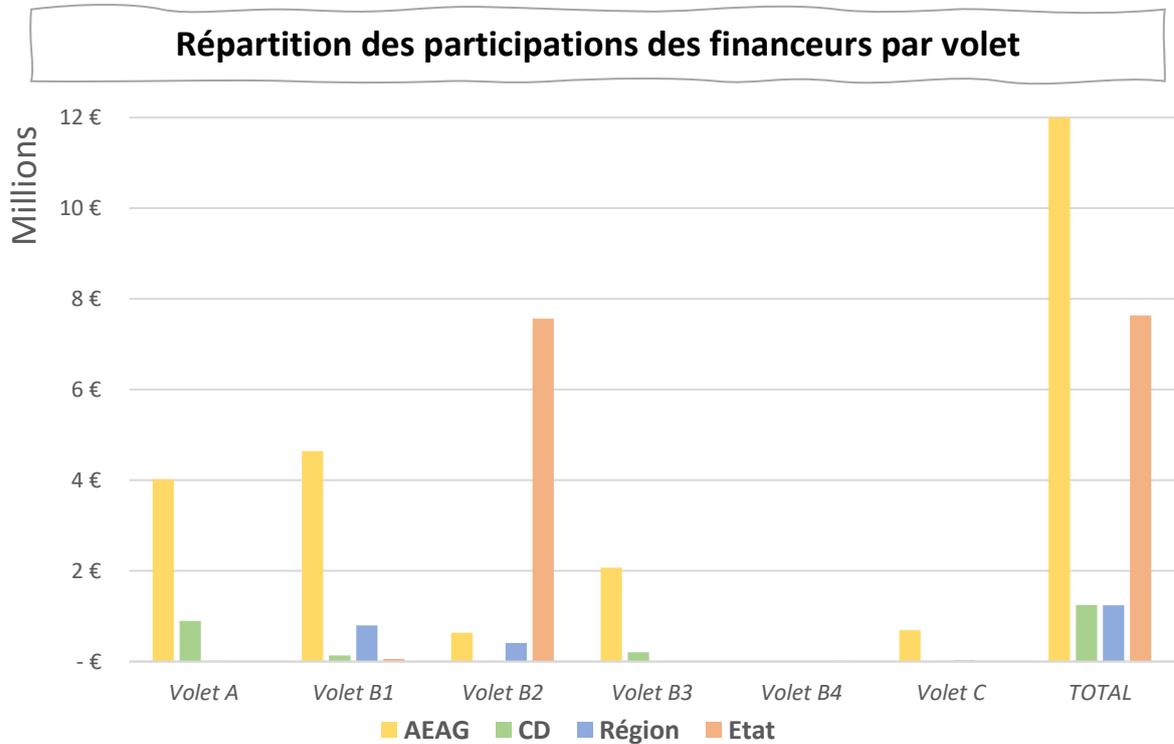
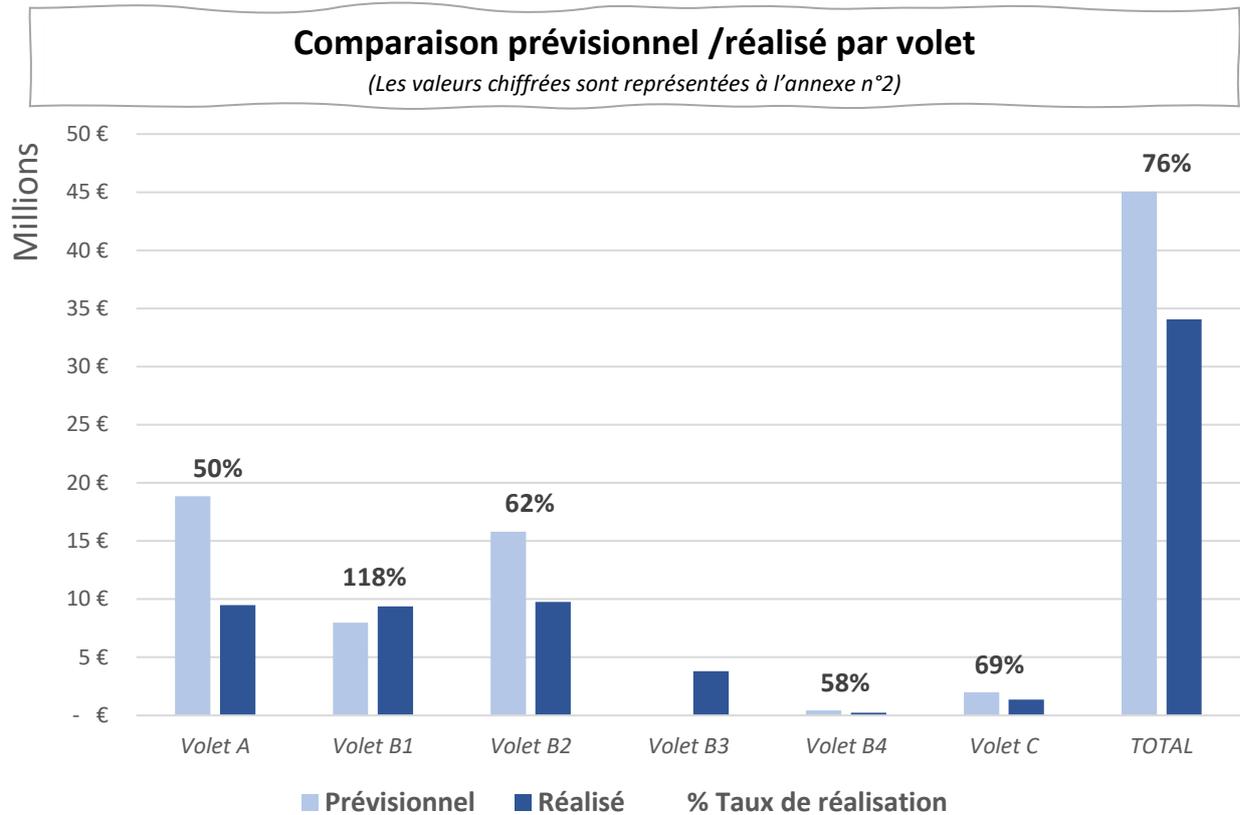
La communauté de communes du Pays Toy et la CATLP ont réalisé des études de gouvernance pour la prise de la compétence assainissement et eau potable. Ces dernières représentent un coût total de 130 000 € (prévu 300 000 €).

PERSPECTIVES

- ~ Etude d'opportunité pour un outil de gestion intégré sur le bassin versant Gave de Pau
- ~ Prise de la compétence eau assainissement par la CCPVG en 2026

VIII. Bilan général

BILAN FINANCIER 2^{ème} contrat de rivière Gave de Pau



BILAN QUALITATIF 2^{ème} contrat de rivière Gave de Pau

VOLET A – AMELIORATION DE LA QUALITE DES EAUX

Plus-values du contrat

- ~ Poursuite du SPANC avec des opérations groupées de réhabilitation et la mise en place du service entretien.
- ~ Animation du réseau complémentaire de la qualité des cours d'eau : partage en commission des résultats, adaptation des analyses en fonction des besoins, participation aux états des lieux du SDAGE*.
- ~ Opération TPE Argelès : 7 restaurants ont été équipés de bacs à graisses permettant d'améliorer les traitements des effluents.
- ~ Amélioration du traitement des eaux usées de Juncalas et par conséquent de la qualité des eaux du Nès et du Louey : abondant de l'assainissement non-collectif non adapté au bâti local et construction d'une STEP.

Moins-values du contrat

- ~ De nombreuses réhabilitations de système d'assainissement collectif sont impulsées par les obligations réglementaires et la vétusté des installations. Ces opérations ont été menées sans l'appui du contrat de rivière.
- ~ Les mines de Pennaroya. Malgré la forte implication du contrat de rivière et des acteurs locaux, la réhabilitation menée par les anciens exploitants n'a pas été suffisante pour améliorer la qualité des masses d'eau aval impactées par les résidus métalliques issus des mines.

Perspectives

- ~ Améliorer la communication sur l'outil de contrat de rivière
- ~ Poursuite de l'opération TPE d'Argelès-Gazost
- ~ Mines de Pennaroya : disposer d'un outil plus solide pour relancer le dossier

VOLET B1 – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Plus-values du contrat

- ~ Démarche de définition d'un espace de mobilité sur le Gave de Pau validé par les élus communaux (2012 à 2018) puis par le PLVG (en décembre 2018).
- ~ Prise de la compétence GeMAPI de façon anticipée afin de mettre en œuvre un PPG sur une unité hydrographique cohérente (bassin du Gave de Pau) avec des moyens techniques/financiers plus robustes.
- ~ Identification d'actions préventives et réalisation dans le cadre d'appel à projets (par exemple le Lac Vert).
- ~ Signature de 2 opérations coordonnées pour la restauration de la continuité écologique, impliquant 12 ouvrages.
- ~ Expérimentation de bacs de récupération des déchets pour limiter le transfert dans le Gave des déchets piégés dans les sédiments du Lac des Gaves et relargués à chaque crue.

Moins-values du contrat

- ~ Longueur des études (PPG, Lac des Gaves) qui a retardé la mise en place de certaines actions comme les travaux soumis à autorisation prévus dans le PPG.

Perspectives

- ~ Mise en œuvre des travaux du PPG soumis à autorisation environnementale
- ~ Poursuite des opérations de restauration de la continuité écologique au niveau du Lac des Gaves

VOLET B2 – PREVENTION DES INONDATIONS

Plus-values du contrat

- ~ Lancement d'un PAPI dès 2015, permettant une action cohérente sur l'ensemble du bassin versant avec des moyens techniques et financiers adaptés.
- ~ De nombreux travaux/études réalisés qui n'auraient pas été possible sans l'outil « PAPI » (communes endettées ne pouvant plus payer les travaux/études).
- ~ Etude par le biais d'une thèse sur le Lac des Gaves, situé en lit majeur, comblé par les sédiments lors des crues 2012-2013.

Moins-values du contrat

- ~ Délais des obligations réglementaires de restauration de la continuité écologique suite au départ de la SHEM* sur le Lac des Gaves trop serrés par rapport à ceux des études nécessaires pour trouver un compris répondant à la multitude des enjeux locaux. Ainsi, seule la continuité piscicole sera restaurée dans un 1^{er} temps avec le risque que la continuité sédimentaire et la diminution du risque inondation soit d'autant plus difficile à mener avec le nouvel équipement.

Perspectives

- ~ Poursuite des actions du PAPI1 jusqu'à fin 2024
- ~ Préparation d'un PAPI2 en cours

VOLET B3 – PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Plus-values du contrat

- ~ Nombreuses procédures de protection des captages (DUP) mises en place.

Moins-values du contrat

- ~ Problématique sur le territoire des UDAF qui n'a pas évolué depuis 2011 : défaut de gestion cohérente et raisonnée lorsque la compétence est communale
- ~ Etudes et travaux essentiellement réalisés de par les obligations réglementaires et les appels à projets lancés par les financeurs

Perspectives

- ~ Harmonisation des moyens techniques/financiers par le biais du transfert de la compétence eau assainissement à l'horizon 2026.
- ~ Suivre l'évolution des UDAF sur le territoire

VOLET B4 – VALORISATION TOURISTIQUE

Plus-values du contrat

- ~ Etude stratégique Eaux-Vives à l'échelle d'un tronçon cohérent qui dépasse l'échelle du contrat.
- ~ Projet « Lourdes Plage » (aujourd'hui démantelé).
- ~ Panneaux d'information Natura 2000.

Moins-values du contrat

- ~ Eaux-Vives : projet en attente car pas de maître d'ouvrage clairement identifié.
- ~ De nombreuses opérations prévues n'ont pas été réalisées : problèmes lors de la construction du projet, projet laissé de côté pour réaliser d'autres opérations prioritaires, abandon du projet par la nouvelle municipalité ...

Perspectives

- ~ Améliorer la gouvernance dans le domaine du tourisme afin que les projets puissent se concrétiser.
- ~ Sensibiliser les élus et partenaires sur le potentiel important du territoire en termes de milieux aquatiques, qui peuvent être des supports d'activités touristiques et de communication sur les enjeux GeMAPI (projet touristique en lien avec la « nature »)

VOLET C – ANIMATION, GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

Plus-values du contrat

- ~ Prise de compétence GeMAPI anticipée par le PLVG dès 2017 - gestion unique à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent.
- ~ Mise en place d'un comité GeMAPI, instance de concertation réunissant tous les acteurs de l'eau. Cette assemblée est née du regroupement du comité rivière, Natura 2000 « Gaves de Pau et de Cauterets » et PAPI.
- ~ Mise en place de comités techniques thématiques d'échanges entre partenaires : réseau qualité, PPG, PAPI.
- ~ Participation à l'étude Adour 2050 portée par l'Institution Adour.

Moins-values du contrat

- ~ La prise de compétence GeMAPI par la structure animatrice a nécessité une implication importante de l'animatrice du contrat de rivière sur le volet B1 afin de poursuivre les actions prioritaires du contrat. L'animation sur les autres volets n'a donc pas pu être à la hauteur de ce qui était prévu, ce qui peut se ressentir dans la faible réalisation des actions moins prioritaires.
- ~ La prise de compétence eau assainissement par la CATLP a également été chronophage pour les collectivités concernées et la réalisation de certains dossiers, notamment les plus onéreux, ont été mis en suspens.
- ~ Malgré l'instauration des divers comités, la connaissance du contrat de rivière par les acteurs locaux est faible.

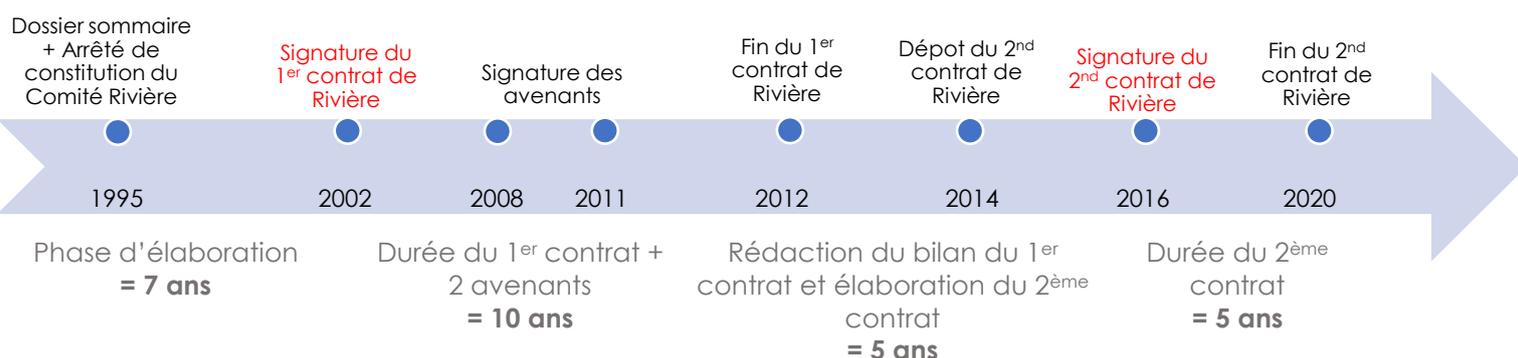
Perspectives

- ~ Prise compétence eau assainissement par la CCPVG en 2026 pour 48 communes
- ~ Etude d'opportunité pour un outil de gestion intégré sur le bassin versant Gave de Pau 65/64/40 portée par les 2 structures GeMAPI (PLVG et Syndicat du bassin du Gave de Pau) et l'Institution Adour

BILAN FINANCIER 1^{er} et 2^{ème} contrat de rivière Gave de Pau

	Coût prévisionnel		Coût réel		Taux de réalisation	
	Contrat n°1	Contrat n°2	Contrat n°1	Contrat n°2	Contrat n°1	Contrat n°2
Volet A	54 531 €	18 841 600 €	43 237 €	9 483 972 €	79%	50%
Volet B1	3 124 €	7 978 490 €	3 164 €	9 380 027 €	101%	118%
Volet B2	8 471 €	15 808 575 €	1 616 €	9 776 479 €	19%	2%
Volet B3	9 835 €	Non évalué	198 €	3 803 758 €	2%	
Volet B4	2 408 €	430 000 €	1 372 €	249 120 €	57%	58%
Volet C	878 €	1 982 000 €	787 €	1 369 986 €	90%	69%
TOTAL	79 247 €	45 040 665 €	50 373 €	33 961 767 €	64%	76%

BILAN QUALITATIF 1^{er} et 2^{ème} contrat de rivière Gave de Pau



Les crues d'octobre 2012 et juin 2013 ont constitué un choc pour tout le territoire et mobilisé fortement les acteurs œuvrant sur les cours d'eau. L'élaboration du 2^{ème} contrat de rivière a été largement impactée par ces événements et les changements de gouvernance qu'ils ont entraînés dans la gestion des cours d'eau. En effet suite à ces événements la mise en place d'un outil PAPI était primordiale pour disposer de moyens techniques/financiers et faire face à ces aléas à l'échelle du bassin versant. L'élaboration du PPG a dû être actualisée à plusieurs reprises. Enfin, la prise de compétence GeMAPI anticipée à l'échelle du bassin a nécessité un travail important afin d'assurer la continuité dans les travaux de gestion des cours d'eau. Des outils de communication, avec notamment le bulletin d'information, Eau fil des Gaves, ont permis de communiquer et sensibiliser le grand public mais aussi les élus sur cette nouvelle compétence.

Si le contrat de rivière a permis des avancées importantes sur certains domaines à l'échelle du bassin du Gave de Pau amont (SPANC, GeMAPI, continuité écologique), d'autres actions se sont concrétisées sans l'appui de ce dernier ; c'est notamment le cas des travaux eau/assainissement soumis à des obligations réglementaires. À côté, des actions n'ont pu voir le jour par manque d'implication des acteurs et d'animation locale.

Une étude d'opportunité pour un outil de gestion intégré sur le bassin versant Gave de Pau 65/64/40 est lancée fin 2021. Elle vise à apporter une aide à la décision pour déterminer si la mise en place d'une organisation spécifique apte à répondre aux enjeux « eau » et « aménagement » du territoire, dans un contexte de changement climatique, est nécessaire en complément des démarches existantes ou en cours d'élaboration.

AEAG : Agence de l'Eau Adour Garonne

ANC : Assainissement non-collectif

ARS : Agence Régionale de Santé

BOP 181 : Budget Opérationnel de Programme « Prévention des Risques »

BOP FPRNM : Budget Opérationnel de Programme « Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs »

CATLP : Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées

CD : Conseil Départemental

CCPVG : Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves

COFIL : Comité de Pilotage

DCE : Directive Cadre sur l'Eau

DIG : Déclaration d'Intérêt Général

EH : Equivalent-Habitant

ERU : Eaux Résiduaires Urbaines (Directive)

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

IBD 2007 : Indice Biologique Diatomées norme NFT 90- 354 de décembre 2007

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations

PLVG : Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves

PPG : Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau

SDAGE : Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SDA : Schéma Directeur d'Assainissement

SHEM : Société Hydro-Electrique du Midi

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

STEP : Station d'Épuration

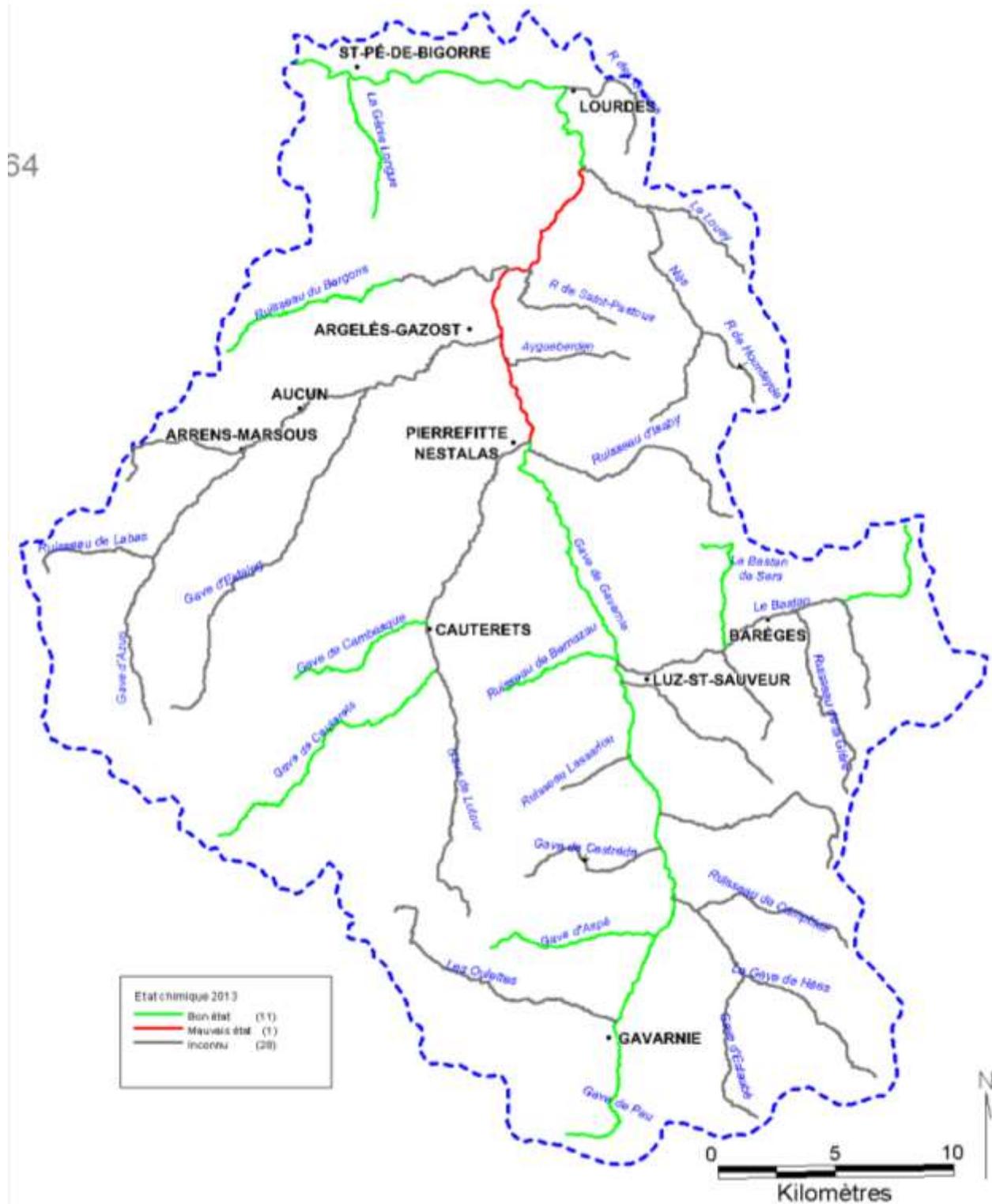
TPE : Très Petite Entreprise

UDAF : Unités de Distribution d'eau potable A Fiabiliser

ZH : Zone Humide

Annexe n°1 : Comparaisons 2013/2019 de l'état chimique/écologique des cours d'eau du territoire du contrat de rivière Gave de Pau.

Etat chimique des cours d'eau en 2013

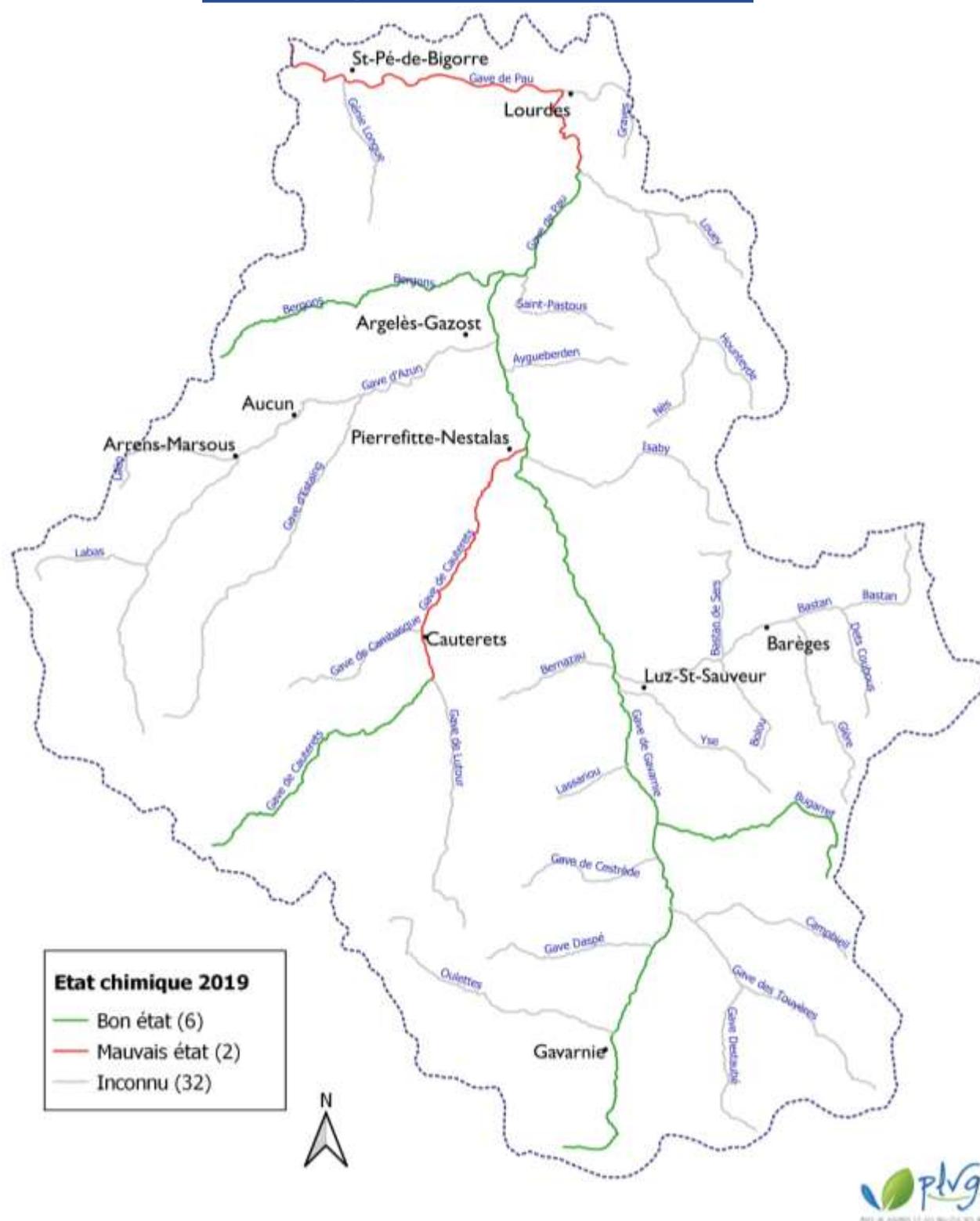


Paramètres déclassants :

SMPLVG 2014

~ Le Gave de Pau du confluent du Gave de Cauterets au confluent du Nes FRFR247B : Présence de Mercure, C10-C13-CHLOROALCANES

Etat chimique des cours d'eau en 2019

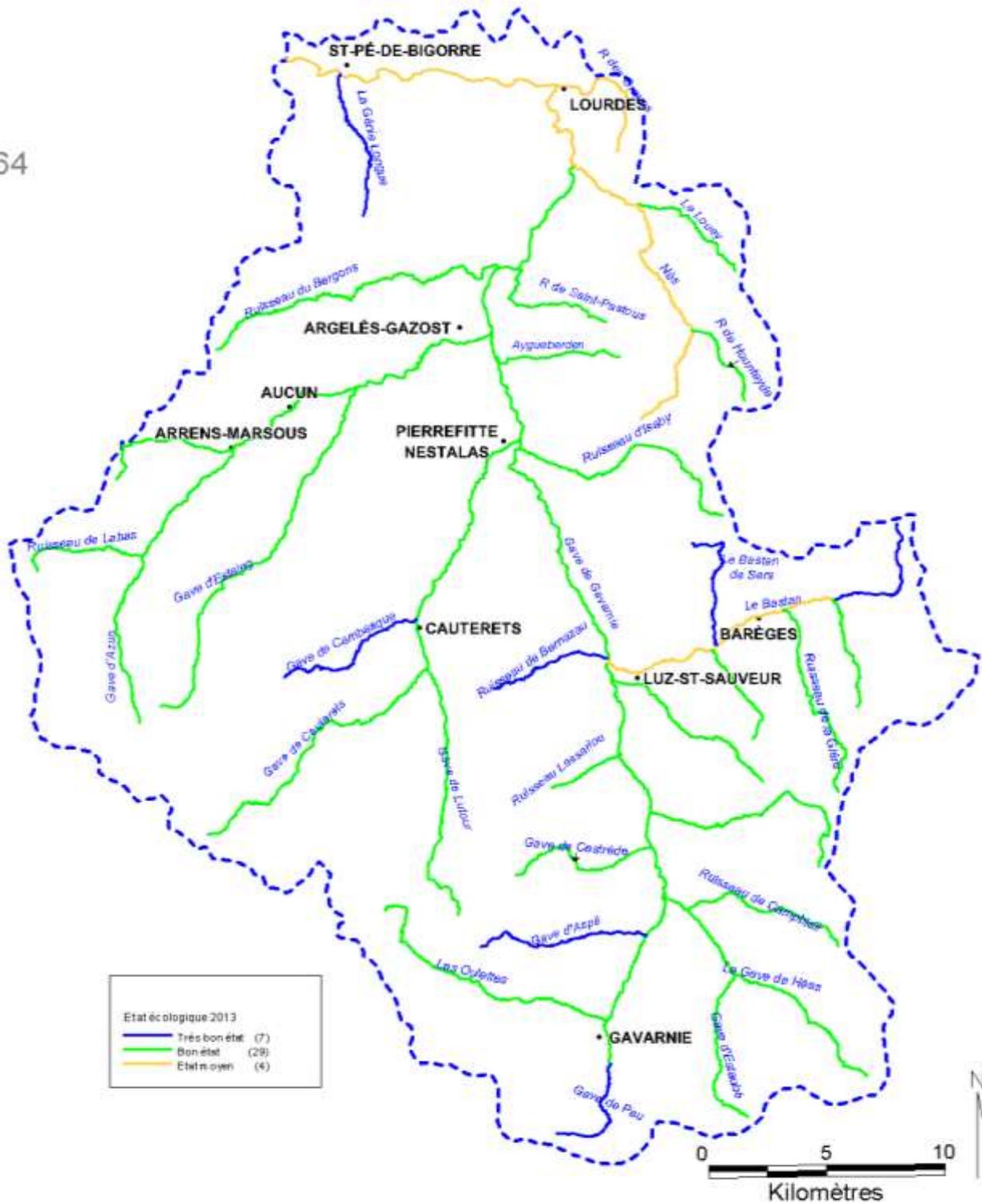


Paramètres déclassants :

- ~ *Le Gave de Cauterets du confluent du Gave de Lutour au confluent du Gave de Pau FRFR245 : présence de métaux lourds (cadmium) issus des mines de Pennaroya.*
- ~ *Le Gave de Pau du confluent du Nès au lieu-dit Grottes de Bétharram FRFR247A : Présence de Fluoranthène*

Etat écologique des cours d'eau en 2013

54

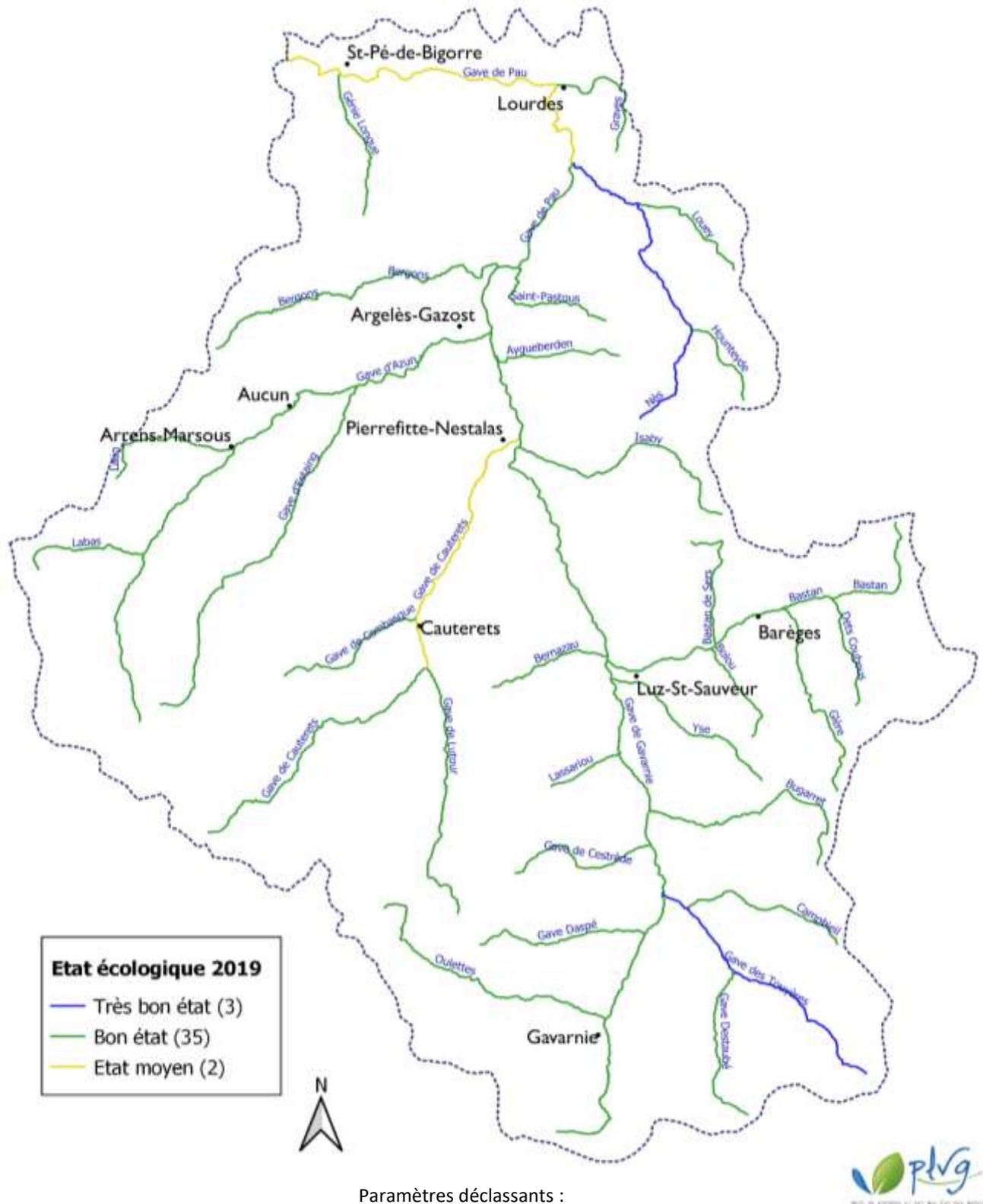


SMPLVG 2014

Paramètres déclassants :

- ~ *Le Nès FRFR410* : biologie (IBGN)
- ~ *Les Graves FRFR247A-1* : masse d'eau modélisé
- ~ *Le Bastan du confluent du Dets Coubous au confluent du Gave de Pau FRFR405* : biologie (IBGN)
- ~ *Le Gave de Pau du confluent du Nes au lieu-dit Grottes de Bétharram FRFR247A* : biologie (IBGN)

Etat écologique des cours d'eau en 2019



- ~ *Le Gave de Cauterets du confluent du Gave de Lutour au confluent du Gave de Pau FRFR245 : Polluants spécifiques.*
- ~ *Le Gave de Pau du confluent du Nès au lieu-dit Grottes de Bétharram FRFR247A : Polluants spécifiques + IBD 2007* (= permet d'évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau en se basant sur l'analyse de la population de diatomées présentes dans le milieu étudié).*

Annexe n°2 : Détail du bilan financier du 2^{ème} contrat de rivière Gave de Pau 2016-2020

		Volet A	Volet B1	Volet B2	Volet B3	Volet B4	Volet C	TOTAL
Montant des opérations	Prévisionnel	18 841 600 €	7 978 490 €	15 808 575 €	Non évalué	430 000 €	1 982 000 €	45 040 665 €
	Réel	9 483 972 €	9 380 027 €	9 776 479 €	3 803 758 €	249 120 €	1369 986 €	34 063 342 €
	Taux de réalisation	50%	118%	62%	-	58%	69%	76%
Aides AEAG	Prévisionnel	4 223 610 €	2 833 770 €	614 330 €	Non évalué	0 €	862 700 €	8 534 410 €
	Réel	4 019 315 €	4 644 172 €	635 699 €	2 070 768 €	0 €	691 534 €	12 061 488 €
	Taux de réalisation	95%	164%	103%	-	-	80%	141%
Aides CD	Prévisionnel	726 900 €	537 327 €	0 €	Non évalué	128 000 €	132 000 €	1 524 227 €
	Réel	894 707 €	137 671 €	0 €	201 936 €	9 000 €	3 000 €	1 246 314 €
	Taux de réalisation	123%	26%	-	-	7%	3%	82%
Aides Région	Prévisionnel	30 000 €	394 786 €	311 900 €	Non évalué	0 €	44 000 €	780 686 €
	Réel	16 270 €	795 020 €	408 992 €	0 €	0 €	21 240 €	1 241 522 €
	Taux de réalisation	54%	201%	131%	-	-	48%	159%
Aides Etat	Prévisionnel	0 €	0 €	7 719 118 €	Non évalué	0 €	0 €	7 719 118 €
	Réel	0 €	55 368 €	7 566 484 €	0 €	12 000 €	0 €	7 633 852 €
	Taux de réalisation	-	-	98%	-	-	-	99%
% reste à charge	Prévisionnel	74%	53%	45%	Non évalué	70%	48%	59%
	Réel	48%	41%	12%	40%	92%	48%	57%
% aides attribuées	Prévisionnel	26%	47%	55%	Non évalué	30%	52%	41%
	Réel	52%	59%	88%	60%	8%	52%	43%

